

14 septembre 09

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 2009/2010

1 - AFFILIATION

Elle concrétise l'appartenance d'une Association Sportive à la Fédération Française du Sport Universitaire. L'imprimé ci-joint doit être complètement rempli, signé et retourné au CRSU par retour du courrier.

ATTENTION : en son absence, l'enregistrement des licences ne pourra pas se faire !

Toutes les zones doivent être renseignées, sous peine de rejet. Les statuts à jour (uniquement pour les nouvelles affiliations ou les A.S. dont les statuts ont été modifiés) devront être joints.

Le droit d'affiliation annuel est de 100 €.

2 - LICENCES

2 POSSIBILITES VOUS SERONT PROPOSEES POUR LA PRISE DE VOS LICENCES

- a) soit votre A.S. est sous contrat avec le CRSU
b) soit votre A.S. reste sous le système normal : prise de licence à l'unité (cf quotas ci-dessous)

a) - A.S. SOUS CONTRAT

Principe : Une somme forfaitaire annuelle et contractuelle sera versée au CRSU par votre A.S.

Avantages : Le nombre de licences est illimité ;

Ce qui vous permet d'ajuster votre propre politique tarifaire en fonction :

- du nombre de licences vendues à vos étudiants
- du sport (collectif ou individuel)
- de la durée de pratique
- des étudiants en difficulté financière etc...

b) TARIFS UNITAIRES

(hors assurance)

TARIF NORMAL : 28,80 €

Tarif PRÉFÉRENTIEL : 25,00 €

ASSURANCE (en plus de la licence) : 1.81€

Licence "INDIVIDUELLE" : 30.61 € (Assurance obligatoire incluse)

CONDITIONS pour bénéficier du TARIF PRÉFÉRENTIEL :

ÉTABLISSEMENT	EFFECTIFS	TARIF PREFERENTIEL si :
Grandes Écoles	moins de 400 inscrits	> 30 % de licenciés
	Plus de 400 à 1500	> 20 % de licenciés
Universités	moins de 5000 inscrits	> 4 % de licenciés
	de 5000 à 15000 inscrits	> 3,5 % de licenciés
	plus de 15000 inscrits	> 3 % de licenciés

Début des saisies : 5 septembre 2009 Fin des saisies : 1^{er} lundi de juillet 2010
Envois des 1^{ers} cartons : Début octobre 2009

LA LICENCE EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER A TOUTES LES COMPETITIONS

AUCUN "DÉLAI" NE SERA ADMIS (décision de l'A.G. du CRSU du 12 septembre 1996)

La licence est individuelle, multisports, et concrétise l'appartenance de l'étudiant à la Fédération.

LA LICENCE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE EST VALABLE JUSQU'AU 31 OCTOBRE DE LA NOUVELLE ANNÉE UNIVERSITAIRE.

La **NON-PRESENTATION** d'une LICENCE entraîne le versement d'une AMENDE de 1,53 €. Toute équipe ayant laissé jouer un étudiant **NON LICENCIÉ** sera immédiatement EXCLUE de la FFSU.

c) LA LICENCE "DIRIGEANT" : elle est OBLIGATOIRE pour :

- Les personnels/enseignants encadrant des équipes et/ou impliqués dans les stages de formation d'arbitres.
- Les étudiants arbitres non pratiquants sportifs à la FFSU.

La carte-licence Dirigeant ne permet pas la pratique de compétitions

Une assurance MARSH (prise en charge par le CRSU) est liée à cette licence. La saisie est effectuée par le CRSU.

d) LICENCE INDIVIDUELLE

- Les étudiants inscrits dans un Établissement non affilié à la FFSU peuvent prendre une licence individuelle.
- Son prix est fixé à 30.61 € (assurance obligatoire incluse).
- Elle est délivrée uniquement par le CRSU. Un dossier spécial est à disposition au CRSU ou sur Internet.

ATTENTION AUX NOUVELLES MODALITES CONCERNANT LES GARANTIES D'ASSURANCE

Après accord du CRSU, ces étudiants peuvent intégrer une équipe de sports collectifs d'une A.S. affiliée, dans les limites suivantes :

FOOT : 2 joueurs RUGBY : 3 joueurs BASKET / HAND / VOLLEY / WATER POLO : 1 joueur.

Le choix de l'équipe, fait en début de saison, est irréversible.

ATTENTION : Un étudiant inscrit dans un Établissement affilié ne peut pas jouer avec l'équipe d'un autre Établissement affilié (sauf dérogation exceptionnelle accordée par le CRSU).

e) MODALITÉS PRATIQUES

- **LA SAISIE des LICENCES se fait par INTERNET** depuis le site FFSU : www.sport-u-licences.com
En début de saison, votre compte est crédité du montant approximatif de votre consommation de l'année précédente, ou du montant de vos bons de commande.

Un modèle de "FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION", à faire remplir et signer par les étudiants, vous est proposé. Vous pouvez en faire des photocopies ; ces documents seront conservés à l'A.S.

N.B. LES CHEQUES INDIVIDUELS DES ÉTUDIANTS NE SONT PAS ACCEPTÉS.

- **MODIFICATION / DESTRUCTION / RÉÉDITION D'UNE LICENCE**

LES DEMANDES & JUSTIFICATIFS DOIVENT ÊTRE ADRESSES EXCLUSIVEMENT AU C.R.S.U.

1) MODIFICATION : en cas d'erreur de saisie

→ Nous retourner : la carte licence + l'imprimé "Modification/Destruction/Réédition".

2) DESTRUCTION : en cas de saisie en double emploi uniquement

→ Idem ci-dessus. Dans ces deux cas, le nécessaire sera fait par le CRSU sous 48 heures.

3) RÉÉDITION : en cas de perte ou vol

→ Nous adresser : l'imprimé "Modification/Destruction/Réédition" avec un document officiel de perte ou Vol. Une nouvelle carte sera éditée et parviendra à l'A.S. sous huitaine.

▪ **FACTURATION**

Chaque fin de mois à partir du 30 octobre, le CRSU vous adressera la facture correspondant à votre «consommation» licences/assurances du mois. Vous disposez de 10 jours pour régler cette facture.

**En cas de non-paiement dans les délais,
le CRSU se réserve le droit de bloquer votre compte ou de suspendre vos équipes.**

LES ETUDIANTS NE DESIRANT PAS QUE LEURS COORDONNEES SOIENT COMMUNIQUEES A D'EVENTUELLES ENTREPRISES DOIVENT EN INFORMER, PAR ECRIT ET INDIVIDUELLEMENT, LE SERVICE INFORMATIQUE (SECRETARIAT) DU CRSU DE TOULOUSE, CONFORMEMENT A LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES.

3 - CONTRÔLE MÉDICAL - ASSURANCE

**CHAQUE ÉTUDIANT DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ASSURÉ ET AVOIR SATISFAIT AU CONTRÔLE MÉDICAL
(article R.22 de la FFSU)**

L'assurance peut être prise :

- Auprès de la compagnie de votre choix assurant le risque "COMPETITION".
- Auprès de la Compagnie MARSH, par notre intermédiaire :
Dans ce cas, tous les étudiants de l'A.S. en bénéficieront. Un dossier complet est joint à cet envoi.

ATTENTION : Il appartient aux A.S. de conserver tous ces documents pendant 10 ANS

4 - INDEMNISATION DES DÉPLACEMENTS

1) CHAMPIONNAT D'ACADÉMIE ET SELECTIF INTER-REGIONS :

- **SPORTS INDIVIDUELS :** pas de prise en charge
- **SPORTS COLLECTIFS :** par joueur figurant sur la feuille de match et uniquement lors des échanges avec Albi, Rodez, Castelnaudary : **5 €** Tarbes : **8 €**
- **Exclusions des prises en charge :**
 - feuille de match non transmise au CRSU ou mal remplie
 - match non programmé par le CRSU (reports intempestifs)
 - match déclaré "forfait" (équipe incomplète, absence de licences)

FORFAIT sur match opposant une équipe TOULOUSAINNE et une équipe extérieure

L'équipe fautive aura à sa charge, en plus des frais habituels de forfait et arbitrage, les frais de déplacements prévus pour son adversaire, si celui-ci n'a pas été informé officiellement par le CRSU du forfait.

2) CHAMPIONNAT INTER-RÉGIONAL :

- **SPORTS COLLECTIFS :** les A.S. doivent organiser leurs déplacements collectifs. Le CRSU prend en charge les frais de bus.
Base forfaitaire : Bordeaux → 850 € PAU → 550 €.
- Le CRSU fait la répartition des équipes dans les bus. Sinon, pas d'indemnisation.

3) CHAMPIONNAT DE FRANCE :

- **SPORTS INDIVIDUELS :** Chaque qualifié est informé via son A.S. de la participation financière du CRSU, quel que soit le mode de transport utilisé. Maximum : 50 % du tarif SNCF 2ème classe, hors couchette ou supplément TGV (1).
- **SPORTS COLLECTIFS :** Maximum 50 % du tarif SNCF 2ème classe hors couchette et supplément TGV (1)

(1) sans dépassement de l'enveloppe budgétaire nationale ou régionale

TOUS LES REMBOURSEMENTS SONT EFFECTUES GLOBALEMENT AUX A.S. EN FIN DE SAISON.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

DU LUNDI AU MERCREDI	8 H 30 → 12 H 30	13 H 30 → 17 H 30
LE JEUDI	8 H 30 → 12 H 00	13 H 00 → 17 H 30
LE VENDREDI	8 H 30 → 12 H 30	13 H 30 → 16 H 30



EN DEHORS DE CES HORAIRES, LAISSEZ VOS MESSAGES SUR RÉPONDEUR :
05.61.55.65.00. ou par e-mail: sportu.toulouse@cict.fr

ATTENTION : le jeudi après-midi, les responsables sportifs suivent les compétitions sur le terrain. Pour les joindre en cas d'urgence, utilisez leurs téléphones portables

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS

<p>Didier ARQUE N° direct :05.61.55.65.20 Portable : 06.08.54.26.03 E-Mail : arque@cict.fr <u>Tous les jours sur rendez-vous</u></p>	<p>INTER REGIONS & CHAMPIONNAT DE FRANCE RUGBY A 13 ATHLETISME - AVIRON - CROSS - CYCLISME COURSE D'ORIENTATION - ESCRIME - SQUASH TAEKWONDO - TIR A L'ARC - TIR SPORTIF TRIATHLON - VOILE</p>
<p>Albert CIGAGNA N° direct :05.61.55.65.17 Portable : 06.74.95.91.54 E-Mail : cigagna@cict.fr</p>	<p><u>Tous les jours</u> BASKET - RUGBY - VOLLEY - BEACH VOLLEY ESCALADE - GOLF - JUDO - KARATE - LUTTE NATATION - SAVATE - WATER POLO</p>
<p>Olivier BARBARON N° direct :05.61.55.65.16 Portable : 06.74.95.91.51 E-Mail : barbaron@cict.fr</p>	<p><u>Tous les jours</u> COMMUNICATION - PARTENARIAT BADMINTON - BOWLING - BOXE - ECHECS - FOOT BALL HAND BALL - KARTING - ROLLER-HOCKEY -PAINT-BALL PELOTE BASQUE - TENNIS - TENNIS DE TABLE</p>
<p>Mimouna BENALI N° direct :05.61.55.65.18 E-Mail : benali@cict.fr</p>	<p><u>Tous les jours</u> DANSE - EQUITATION G.R. - GYMNASTIQUE SKI ALPIN - SURF DES NEIGES</p>
<p>Françoise DURAND N° direct : 05.61.55.65.15 E-Mail : sportu.toulouse@cict.fr</p>	<p>COMPTABILITE - LICENCES FRAIS DE DEPLACEMENTS SECRETARIAT GENERAL</p>

Le SPORT "U" et INTERNET

LE SITE REGIONAL : www.sportu-toulouse.com

- * SPORTS COLLECTIFS → CALENDRIERS, RESULTATS, CLASSEMENTS
- * SPORTS INDIVIDUELS → PROGRAMMES : dates, modalités, résultats académiques
- * LES INFOS GÉNÉRALES → NOTES D'INFO, NEWS, PLANS D'ACCES AUX GYMNASES...

LE SITE NATIONAL : sport-u.com

- * SPORTS CO (après les I.R.) → calendriers, résultats ...
- * SPORTS INDIVIDUELS → dates, qualifiés, dossiers, résultats des Ch. de France

et tout l'actualité nationale et internationale : photos, contacts, liens, messagerie...

LE SITE LICENCES : sport-u-licences.com